



Proposition de vente

Par Seb13

Bonjour,

En indivision sur un bien que nous souhaitons vendre, certains des indivisaires envisagent de formuler une proposition de vente à un potentiel acheteur.

Cependant je me pose quelques questions à ce sujet.

- Pour commencer doit on parle de proposition ou d'offre de vente ? - La rédaction d'une proposition de vente est-elle courante ?
- A-t-elle une valeur juridique, la rédaction de celle-ci engage-t-elle l'indivisaire qui l'a rédigée ou engage-t-elle tous les indivisaires ?
- Si l'acheteur nous fait part de son intérêt sommes-nous légalement engagés à travailler avec lui ?
- Sur cet proposition quelles informations devons-nous faire apparaître impérativement.

Merci pour vos réponses Nicodu13